

Cotisation club

BAREME DE LA COTISATION-CLUB

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, soit au 31.08.2024 pour cette nouvelle saison.

Nombre de voix	Montant de la cotisation
0 à 1 voix	38 €uros
2 voix	45 €uros
3 voix	50 €uros
4 voix	60 €uros
5 voix	70 €uros
6 voix	80 €uros
7 voix	90 €uros
Plus de 8 voix	100 €uros

Barème du nombre de voix – art. 5.4 des Statuts

Le nombre de voix dont disposent les délégués des associations affiliées est fonction du nombre total de titulaires de la licence A et de la licence B qui y adhèrent, tel qu'officiallement arrêté au dernier jour de la saison sportive précédente, selon les barèmes décrits ci-dessous :

- 5 à 14 titulaires de la licence A = 1 voix
 - 15 à 34 titulaires de la licence A = 2 voix
 - 35 à 59 titulaires de la licence A = 3 voix
 - Au-delà de 59 titulaires de la licence A, le club dispose d'une voix supplémentaire par tranche de trente titulaires de la licence A.
- Chaque club dispose en outre d'un nombre de voix complémentaires qui est fonction du nombre de ses titulaires de la licence B, selon le barème suivant :
- De 1 à 30 licences B = 0 voix
 - De 31 à 100 licences B = 1 voix
 - De 101 à 300 licences B = 2 voix
 - De 301 à 600 licences B = 3 voix
 - Plus de 600 licences B = 4 voix